

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION SEDAP

6 avenue Jean Bertin
21000 DIJON

N° SIREN : 313 670 556

ASSOCIATION SEDAP

6 avenue Jean Bertin
21000 DIJON

N° SIREN : 313 670 556

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association SEDAP

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SEDAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, telles qu'exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association comptabilise dans ses comptes des provisions sur fonds dédiés relatifs aux ressources affectées et non utilisées.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association sur la base d'éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon,

Le Commissaire aux comptes,

SAS Endrix BFC
Adrien REGIS

Signé par Adrien Regis
Le 10 juin 2026



doc_40Gz
tx_M3I53n4KObgP

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	121 944.69	107 722.07	14 222.62	8 423.72	5 798.90	68.84
	En cours, avances et acomptes	15 660.00		15 660.00		15 660.00	
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	84 532.00		84 532.00	84 532.00		
	Constructions	984 043.07	400 358.34	583 684.73	614 535.77	30 851.04	5.02
	Installations techniques, matériel et outillage	1 823 067.20	1 297 999.27	525 067.93	611 654.19	86 586.26	14.16
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	277 176.80		277 176.80	271 413.92	5 762.88	2.12
	Prêts	5 000.00		5 000.00		5 000.00	
	Autres immobilisations financières	4 226.10		4 226.10	3 801.65	424.45	11.16
	Total II	3 315 649.86	1 806 079.68	1 509 570.18	1 594 361.25	84 791.07	5.32
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	655 619.64		655 619.64	114 195.17	769 814.81	674.12
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	4 551 004.27		4 551 004.27	39 960.82	4 511 043.45	NS
	Charges constatées d'avance (2)	22 765.89		22 765.89	17 171.36	5 594.53	32.58
	Valeurs mobilières de placement	1 659 939.00		1 659 939.00	1 262 330.00	397 609.00	31.50
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	971 883.24		971 883.24	1 186 080.15	214 196.91	18.06
	Total III	7 861 212.04		7 861 212.04	2 391 347.16	5 469 864.88	228.74
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 176 861.90	1 806 079.68	9 370 782.22	3 985 708.41	5 385 073.81	135.11

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	15 000.00		15 000.00			
	Fonds propres complémentaires	5 345.00		5 345.00			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	1 043 647.43		1 043 647.43			
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	587 408.34		834 325.33		246 916.99	29.59
	Autres						
AUTRES FONDS PROPRES	Report à nouveau	608 361.42		619 664.96		11 303.54	1.82
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	586 116.85		29 907.03		556 209.82	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	240 012.36		11 303.54		228 708.82	NS
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>						
	Situation nette (sous total)	695 643.37		455 631.01		240 012.36	52.68
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement	1 177 385.83		1 254 352.89		76 967.06	6.14
	Provisions réglementées	10 533.00		10 533.00			
	Total I	1 883 562.20		1 720 516.90		163 045.30	9.48
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	1 114 393.14		1 089 469.68		24 923.46	2.29
PROVISIONS	Total III	1 114 393.14		1 089 469.68		24 923.46	2.29
PROVISIONS	Provisions pour risques	90 738.10		90 738.10			
	Provisions pour charges	235 312.00		159 883.00		75 429.00	47.18
PROVISIONS	Total IV	326 050.10		250 621.10		75 429.00	30.10
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	613 319.54		644 751.32		31 431.78	4.88
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	4 456 487.65		7 095.00		4 449 392.65	NS
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	100 661.25		506 924.92		607 586.17	119.86
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	528 774.34		489 337.97		39 436.37	8.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	85 177.00		77 450.36		7 726.64	9.98
	Produits constatés d'avance	262 357.00		213 391.00		48 966.00	22.95
DETTES (I)	Total V	6 046 776.78		925 100.73		5 121 676.05	553.63
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 370 782.22		3 985 708.41		5 385 073.81	135.11

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	165.00		180.00		15.00	8.33
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service	825 070.70		745 116.77		79 953.93	10.73
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	3 705 651.11		3 786 362.74		80 711.63	2.13
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	1 079.00		1 210.00		131.00	10.83
Mécénats	150 000.00		10 422.91		139 577.09	NS
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	53 681.00		112 227.45		58 546.45	52.17
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	275 810.54		196 318.92		79 491.62	40.49
Autres produits	492 294.60		364 297.70		127 996.90	35.14
Total I	5 503 751.95		5 216 136.49		287 615.46	5.51
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1 050 612.06		1 059 506.05		8 893.99	0.84
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	226 704.94		217 253.84		9 451.10	4.35
Salaires et traitements	1 939 887.97		1 918 887.82		21 000.15	1.09
Cotisations sociales	965 667.11		887 108.03		78 559.08	8.86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	165 175.36		165 911.03		735.67	0.44
Dotations aux provisions	129 110.00		68 089.00		61 021.00	89.62
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	300 734.00		601 968.19		301 234.19	50.04
Autres charges	503 355.64		372 088.08		131 267.56	35.28
Total II	5 281 247.08		5 290 812.04		9 564.96	0.18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	222 504.87		74 675.55		297 180.42	397.96

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	42 549.35	36 304.26	6 245.09	17.20
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	42 549.35	36 304.26	6 245.09	17.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	15 596.86	16 387.50	790.64	4.82
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	15 596.86	16 387.50	790.64	4.82
2. Résultat financier (III-IV)	26 952.49	19 916.76	7 035.73	35.33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	249 457.36	54 758.79	304 216.15	555.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		93 365.25	93 365.25	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		21 156.92	21 156.92	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		72 208.33	72 208.33	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 445.00	6 146.00	3 299.00	53.68
Total des produits (I+III+V)	5 546 301.30	5 345 806.00	200 495.30	3.75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 306 288.94	5 334 502.46	28 213.52	0.53
5. EXCEDENT OU DEFICIT	240 012.36	11 303.54	228 708.82	NS
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée				

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 18
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	18
Permanence ou changement de méthodes	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	21
Tableau de variation des fonds propres	22
Tableau de variation des fonds dédiés	23
Etat des provisions	24
Etat des échéances des créances et des dettes	24
Produits à recevoir	25
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	26
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	26
Engagement en matière de pensions et retraites	26

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 370 782.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 503 751.95 Euros et dégageant un excédent de 240 012.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

1. Nature du changement et texte applicable

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association SEDAP établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Plan comptable général modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation comptable.

Ce règlement introduit notamment les principales évolutions suivantes :

- " Nouvelle définition et nouvelle présentation du résultat exceptionnel
- " Suppression des transferts de charges
- " Évolution du plan de comptes
- " Modernisation et simplification des modèles de bilan et de compte de résultat
- " Évolution du contenu de l'annexe.

Ce changement résulte d'un texte réglementaire s'imposant à l'entité et n'est pas à l'initiative de celle-ci.

2. Modalités d'application

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, le changement est appliqué de manière prospective à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025.

3. Impact sur les principaux postes concernés de l'exercice

L'application du règlement ANC n° 2022-06 a un impact sur la présentation et, le cas échéant, sur le classement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Les principaux effets constatés au titre de l'exercice sont les suivants :

- " Reclassement de certains produits et charges antérieurement présentés en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation ou financier, conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel
- " Suppression des transferts de charges et reclassement des montants correspondants dans les rubriques appropriées
- " Adaptation de la présentation des états financiers aux nouveaux modèles réglementaires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 045		25 560
Terrains	84 532		
Constructions sur sol propre	613 112		
Constructions sur sol d'autrui	131 541		
Installations générales agencements aménagements des constructions	239 390		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	507 982		2 247
Installations générales agencements aménagements divers	935 704		8 147
Matériel de transport	122 111		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	261 648		
Emballages récupérables et divers	7 091		
TOTAL	2 903 112		10 394
Autres titres immobilisés	271 414		5 763
Prêts, autres immobilisations financières	3 802		5 424
TOTAL	275 216		11 187
TOTAL GENERAL	3 290 372		47 141

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		137 605	137 605
Terrains			84 532	84 532
Constructions sur sol propre			613 112	613 112
Constructions sur sol d'autrui			131 541	131 541
Installations générales agencements aménagements constr.			239 390	239 390
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			510 229	510 229
Installations générales agencements aménagements divers			943 851	943 851
Matériel de transport			122 111	122 111
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		21 863	239 785	239 785
Emballages récupérables et divers			7 091	7 091
TOTAL		21 863	2 891 642	2 891 642
Autres titres immobilisés			277 177	277 177
Prêts, autres immobilisations financières			9 226	9 226
TOTAL			286 403	286 403
TOTAL GENERAL		21 863	3 315 650	3 315 650

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	103 621	4 101		107 722
Constructions sur sol propre		199 768	22 613		222 381
Constructions sur sol d'autrui		29 065	2 655		31 720
Installations générales agencements aménagements constr.		140 674	5 583		146 257
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		286 133	30 729		316 862
Installations générales agencements aménagements divers		627 083	49 002		676 085
Matériel de transport		84 928	17 958		102 886
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		221 226		23 678	197 548
Emballages récupérables et divers		3 511	1 107		4 617
TOTAL		1 592 390	129 646	23 678	1 698 358
TOTAL GENERAL		1 696 011	133 747	23 678	1 806 080
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	4 101			
Constructions sur sol propre		22 613			
Constructions sur sol d'autrui		2 655			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		5 583			
Instal.techniques matériel outillage indus.		30 729			
Instal.générales agenc.aménag.divers		49 002			
Matériel de transport		17 958			
Emballages récupérables et divers		1 107			
TOTAL		129 646			
TOTAL GENERAL		133 747			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	20 345				20 345
Réserves	1 043 647				1 043 647
Report à nouveau	619 665-	11 304		0	608 361-
Excédent ou déficit de l'exercice	11 304	11 304-	240 012		240 012
Situation nette	455 631		240 012	0-	695 643
Subventions d'investissement	1 254 353			76 569	1 177 386
Provisions réglementées	10 533				10 533
TOTAL I	1 720 517		240 012	76 569	1 883 562

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	1 089 470	300 734	275 811			1 114 394	
P2RFP	367 958		59 182			308 777	
ARS 21-PRFRP	4 412					4 412	
MILDECA	1 600					1 600	
TAPAJ	120 000	130 927	60 000			190 927	
SANTOLINE	26 416		20 742			5 674	
CAARUD	257 864	124 807	10 384			372 287	
TIVOLI + CJSE	311 220	45 000	125 503			230 717	
TOTAL	1 089 470	300 734	275 811			1 114 394	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	10 533				10 533
TOTAL	10 533				10 533

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	90 738				90 738
Pensions et obligations similaires	106 202	66 858			173 060
Autres provisions pour risques et charges	53 681	8 571			62 252
TOTAL	250 621	75 429			326 050
TOTAL GENERAL	261 154	75 429			336 583

Dont dotations et reprises d'exploitation		129 110	53 681		
---	--	---------	--------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 000	5 000	
Autres immobilisations financières	4 226	4 226	
Autres créances clients	655 620	655 620	
Personnel et comptes rattachés	16	16	
Taxe sur la valeur ajoutée	191	191	
Divers état et autres collectivités publiques	74 047	74 047	
Débiteurs divers	4 458 718	4 458 718	
Charges constatées d'avance	22 766	22 766	
TOTAL	5 220 584	5 220 584	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 000		
--	-------	--	--

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 150	2 150		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	611 169	611 169		
Emprunts et dettes financières divers	4 456 488	4 449 393	4 625	2 470
Fournisseurs et comptes rattachés	100 661	100 661		
Personnel et comptes rattachés	145 288	145 288		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	319 963	319 963		
Impôts sur les bénéfices	9 445	9 445		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 924	1 924		
Autres impôts taxes et assimilés	52 154	52 154		
Autres dettes	85 177	85 177		
Produits constatés d'avance	262 357	262 357		
TOTAL	6 046 777	6 039 682	4 625	2 470

Emprunts souscrits en cours d'exercice	31 322			
--	--------	--	--	--

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	8 102
Autres créances	81 949
Valeurs mobilières de placement	9 939
Total	99 990

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 268
Dettes fiscales et sociales	286 364
Total	297 783

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges financières	22 766
Total	22 766
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	262 357
Total	262 357

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
VILLE de DIJON	31 000
CCAS DIJON	5 000
Prefecture FIPD	10 000
Prefecture MILDECA	21 927
ARS	82 933
DIJON METROPOLE	38 500
Ministère de la Justice	136 249
Acodège/ADEFO	10 000
ALT DDETS	62 105
SDAT	2 720
CNSA-ESMS numérique	63 000
Préfecture DILCRAH	1 500
CPAM	1 791
FLCA-CNAM TAPAJ FRANCE	63 000
Total	529 725

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	952 866
Total	952 866

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	49 875
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	22 340
45 à 54 ans	11 à 20 ans	83 377
35 à 44 ans	21 à 30 ans	15 508
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 960
Engagement total		173 060

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over moyen
- taux d'inflation : 1.00 %
- taux d'actualisation : 3.9 %